



AVIS AUX ELECTEURS

En charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, la Commission de Contrôle s'est réunie le Jeudi 20 Février 2020.

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, le tableau des inscriptions et des radiations est mis à disposition des électeurs :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1^{er} étage du centre administratif)
- à compter de ce jour et pendant une durée de 7 jours (art. L.20, I et R.13)

Drancy, le 21 Février 2020

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

